

## FICHE FORMATION

### CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CARROSSIER AUTOMOBILE

#### PROFIL POUR CE DIPLOME

##### Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis.es préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

*A noter : les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3ème) peuvent être inscrits en apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans révolus. (Pour plus de précision, nous vous invitons à vous rapprocher du centre de formation).*

**Prérequis** : Non concerné.

##### Modalités et délais d'accès

Dossier de candidature :

-directement sur : [NetYParéo - CFA Jean Bosco / AREP Hauts de France - Formulaire de préinscription \(ymag.cloud\)](#)

ou -auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré

Entretien de motivations réalisé lors d'un rendez-vous individuel proposé après le dépôt du dossier de candidature.

Période de positionnement de janvier à septembre.

Validation de l'entrée en formation dans les 15 jours suivant le rendez-vous individuel.

#### OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le (la) titulaire de ce CAP est un opérateur capable de réaliser la remise à l'état initial de la carrosserie d'un véhicule suite à un choc ou dégradations dans tous types d'entreprises de réparation des carrosseries (Carrosseries, Agents et Concessionnaires).

Il (elle) sera capable d'identifier les travaux à réaliser et d'intervenir en totale autonomie sur l'ensemble des marques automobiles.

Il (elle) sera aussi en capacité d'accueillir le client, de réceptionner et restituer le véhicule, préparer son intervention, déposer et reposer les éléments de carrosserie, réparer les éléments, contrôler les structures, réaliser la préparation à la mise en peinture et de rendre compte de son intervention.

#### PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours : BAC PRO Carrossier-Peintre Automobile, CAP Peintre Automobile, TAFP Carrossier Peintre, CAP Maintenance des Véhicules (Option Voitures Particulières)

Débouchés : Tôlier-ferreur, Mécanicien collision, Préparateur en peinture.

*Passerelles/Équivalences : l'obtention d'un CAP permet au titulaire de demander une dispense de matière lorsqu'il se présente à un autre CAP.*

#### ORGANISATION DE LA FORMATION

##### Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateur.rice.s expert.e.s, s'appuie sur un référentiel de formation et un déroulé pédagogique détaillé.

Un.e formateur.rice référent.e est désigné.e, il.elle accompagne et assure le suivi du.de la stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il.elle veille au bon suivi du livret d'alternance.

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...)

**Rythme de l'alternance** : 3 jours en entreprise et 2 jours au centre de formation par semaine

## FICHE FORMATION

### Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation et examens ponctuels en fin de formation.

### Nombre de participants

6 à 24 candidat.e.s.

### Durée de la formation

24 mois ; 840 heures.

### Programme

#### **Bloc n° 1 : Intervenir et réparer un élément**

Collecter les informations nécessaires à l'intervention

- Exploiter les documents techniques nécessaires à l'intervention
- Choisir la méthodologie

Appliquer la méthodologie de réparation

- Mettre en sécurité des systèmes électriques et pyrotechniques
- Déposer les éléments (mécaniques de collision, de carrosserie, de sellerie, électriques et électroniques et d'aide à la conduite)
- Stocker les éléments
- Reposer les éléments (mécanique de collision, de carrosserie, de sellerie, électriques et électroniques et d'aide à la conduite)
- Paramétrer le véhicule après intervention

Remettre en conformité

- Remettre en forme les éléments détériorés
- Traiter contre la corrosion
- Réparer les matériaux plastiques
- Contrôler la surface

Contrôler la qualité de son intervention

- Contrôler l'intervention
- Signaler les anomalies

#### **Bloc n° 2 : Préparer et appliquer des peintures**

Réaliser la préparation des fonds et des surfaces

- Préparer les supports
- Remettre en conformité par garnissage les éléments
- Appliquer les produits de sous-couche
- Protéger les éléments adjacents à la réparation
- Protéger contre la corrosion

#### **Bloc n° 3 : Réparer les inamovibles et les vitrages**

Remplacer un élément de structure

- Découper un élément selon les préconisations du constructeur
- Ajuster l'élément
- Assembler un élément de carrosserie par soudage
- Appliquer une méthode de collage/rivetage sur un élément de carrosserie
- Réaliser la finition

Mettre en conformité un vitrage

- Déterminer l'étendue des dommages
- Réparer un vitrage
- Remplacer un vitrage

#### **Bloc n° 4 : Français et Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique**

Français

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer
- Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier

## FICHE FORMATION

### Histoire-géographie-enseignement moral et civique

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

### **Bloc n° 5 : Mathématiques et Physique – Chimie**

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter, utiliser une simulation
- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés

### **Bloc n° 6 : Education Physique et Sportive**

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

### **Bloc n° 7 : Prévention – Santé – Environnement**

- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- Agir face à une situation d'urgence

### **Bloc facultatif : Langue Vivante**

- L'épreuve de langue vivante facultative a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :
  - S'exprimer à l'oral en continu
  - Interagir à l'oral
  - Comprendre un document écrit dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

### **Bloc facultatif : Arts Appliqués et Cultures Artistiques**

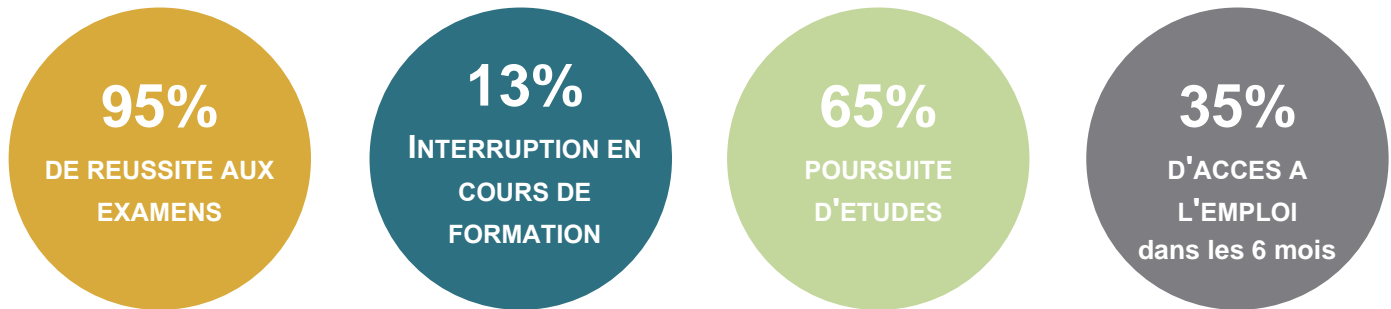
- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
- Consolider une proposition
- Présenter graphiquement ou en volume une intention
- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

### **Validation**

- Certificat d'Aptitude Professionnelle Carrossier Automobile, délivré par l'Éducation Nationale.
- En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce CAP peuvent demander à bénéficier de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10 sur 20 pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial

## FICHE FORMATION

### Résultats de la dernière session de formation



### Les + de la formation (plus-value)

- Lycée des métiers de l'Automobile
- Membre du réseau des CFA Pilotes de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile)
- Réseau important d'entreprises partenaires
- Plateaux techniques récents
- Formateurs issus du milieu professionnel

### Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 7082 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé,
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

### Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie MOLMY.

### Dates de la formation

Le contrat d'alternance peut débuter dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre 2023.

### Lieu(x) de la formation

Sur le site d'Armentières ou de Lesquin

### Contact(s)

Vianney POMMELET : Chargé de Relations Entreprises.